



Séance du 1^{er} juin 2010

L'an deux mille dix, le premier juin à vingt et une heure, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFFILLIATRE, Madame Nathalie VIEL, Monsieur Pascal THOËN, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absent excusé : Madame Dominique COLLAS

Pouvoirs :

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE PRESENTS : 17

NOMBRE DE VOTANTS : 17

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal THOËN

Date de convocation : 21 mai 2010

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

=> Cession de terrains ZA de la Gare : régularisation.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité accepte cette proposition. Ce point portera le n° 19 de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2010

Le conseil municipal approuve par vote à main levée et à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 18 mars 2010.

2. Regroupement des écoles du groupe scolaire J. Maignan

2.1 – SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal des différentes subventions attachées au projet de restructuration du groupe scolaire Jacqueline Maignan et plus particulièrement du lot cantine de compétence municipale :

- Dotation Globale d'Équipement : 40 % du coût du projet HT,
- Conseil Général : 50 % du montant de la DGE,
- Réserve parlementaire sollicitée auprès de monsieur Jean-François Legrand, Sénateur de la Manche.

Il rappelle que le Conseil Général s'est engagé, dans le cadre du contrat de territoire à accompagner l'attribution de la DGE à hauteur de 50%.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Manche.

2.2 – VOIRIE RESEAUX DIVERS - Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux qui présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la voirie provisoire du projet de restructuration du groupe scolaire Jacqueline Maignan et sollicite le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée compte tenu du montant du marché inférieur au seuil réglementaire du code des marchés publics.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité approuve le Dossier de Consultation des Entreprises présenté et donne pouvoir à monsieur le maire pour lancer l'appel d'offres susvisé en procédure adaptée et signer les marchés à venir.

2.3 – CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE / CCVO

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de partenariat entre la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et la communauté de communes de la vallée de l'Ouve élaborée dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Jacqueline Maignan.

Le montant de l'investissement le plus important étant à la charge de la communauté de communes de la vallée de l'Ouve, celle-ci assure la maîtrise d'ouvrage du projet et la présente convention a pour but de définir la répartition des responsabilités des maitres d'œuvres.

Afin de définir la charge financière des deux parties, il a été convenu, lors de la réunion du 6/02/2010, le mode de répartition suivant prenant en compte les superficies des locaux relevant des compétences de chacun. Ainsi défini, la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve assumera 81,6% des travaux et la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte 18,4%.



REGROUPEMENT DES ECOLES DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE :

CONVENTION DE PARTENARIAT :

Entre

La commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, représentée par monsieur Jean-Pierre Levavasseur, 1^{er} adjoint en vertu d'une délibération en date du 1^{er} juin 2010,
D'une part,

Et

La communauté de communes de la vallée de l'Ouve, représentée par monsieur Michel Quinet, président en vertu d'une délibération en date du 6 février 2010.
D'autre part,

Objet : La communauté de communes de la vallée de l'Ouve compte parmi ses compétences, la compétence scolaire : fonctionnement et investissement. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte élaborent conjointement un projet.

La communauté de communes de la Vallée de l'Ouve assure la maîtrise d'ouvrage du projet dans le cadre de ses compétences, hormis la cantine et l'accueil périscolaire.

Afin de définir la charge financière des deux parties, il a été convenu, lors de la réunion du 6/02/2010, le mode de répartition suivant prenant en compte les superficies des locaux relevant des compétences de chacun. Ainsi défini, la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve assumera 81,6% des travaux et la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte 18,4%.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : La communauté de communes, Maître d'Ouvrage, finance la totalité des opérations nécessaires à la bonne conduite et à l'exécution de ce projet. A charge pour elle de récupérer le montant de la participation nécessaire de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, comme défini précédemment.

Article 2 : Un état des dépenses H.T, engagées par la communauté de communes sera adressé, à la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, à réception des factures, accompagné du titre correspondant.

Article 3 : La présente convention est valable, à compter du paiement de la première facture le 12 décembre 2008 et pour toute la durée du chantier.

Fait à Saint Sauveur le Vicomte,
Le 30 octobre 2010.

Le 1^{er} adjoint de la Commune de
Saint-Sauveur-le-Vicomte
M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR

Le Président de la Communauté de
Communes de la Vallée de l'Ouve
M. Michel QUINET

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité approuve cette convention et autorise monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux, à signer la dite convention.

2.4 – VOIRIE RESEAUX DIVERS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de groupement de commande entre la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, la communauté de communes de la vallée de l'Ouve et le Syndicat de Transport Scolaire élaborée pour la réalisation des travaux de Voirie, Réseaux, Divers aux abords du groupe scolaire « Jacqueline Maignan », du collège « Barbey d'Auréville » et du bassin d'apprentissage de la natation dans le cadre du projet de regroupement des écoles du groupe scolaire Jacqueline Maignan.

La communauté de communes de la vallée de l'Ouve est désignée en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

Il est prévu la passation de marchés séparés. A ce titre, le coordonnateur est chargé de la gestion des procédures. L'exécution technique et financière du marché relève de la compétence et du budget de chaque membre du groupement.

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres constituée au titre du groupement. Ce représentant doit être issu des membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative.

CONVENTION

GROUPEMENT DE COMMANDE

Composition du groupement

Entre :

La communauté de communes de la Vallée de l'Ouve – 6, rue Catherine de Longpré – 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE, personne morale soumise au code des marchés publics, représenté par Monsieur Michel QUINET, Président de la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve, agissant en vertu de la délibération du, ci-après dénommé la « communauté de communes de la vallée de l'Ouve »,

Et :

La commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE – place Auguste COUSIN - 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE, personne morale soumise au code des marchés publics, représentée par son Premier Adjoint, Jean-Pierre Levavasseur, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2010, et ci-après dénommée la « commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE »,

Et :

Le Syndicat de Transport Scolaire du canton de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE – 6, rue Catherine de Longpré – 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE, personne morale soumise au code des marchés publics, représentée par son vice président,, et ci-après dénommée le « Syndicat de Transport Scolaire du canton de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE »,

IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes entre la communauté de communes de la vallée de l'Ouve, la commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE et le Syndicat de Transport Scolaire du canton de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE, et d'en définir l'objet et ses modalités de fonctionnement dans le cadre des dispositions de l'article 8 du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant réforme du code des marchés publics.

ARTICLE 2 – CHAMP D'INTERVENTION DU GROUPEMENT :

L'objectif unique du groupement de commandes est la réalisation des travaux de Voirie, Réseaux, Divers aux abords du groupe scolaire « Jacqueline Maignan », du collège « Barbey d'Aurévilly » et du bassin d'apprentissage de la natation, afin d'assurer la sécurité des

enfants. Ces réalisations comprennent des travaux identiques et sont situées sur des lieux contigus. L'estimation prévisionnelle est jointe en annexe à la présente convention.

ARTICLE 3 – DESIGNATION ET ROLE DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT :

La communauté de communes de la vallée de l'Ouve est désignée en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

Il est prévu la passation de marchés séparés. A ce titre, le coordonnateur est chargé de la gestion des procédures. L'exécution technique et financière du marché relève de la compétence et du budget de chaque membre du groupement.

ARTICLE 4 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes est constituée et composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

1. un représentant de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve, élu parmi ses membres ayant voix délibérative : Monsieur Michel QUINET.
2. un représentant de la commission d'appel d'offres de la commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE, élu parmi ses membres ayant voix délibérative : Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
3. un représentant de la commission d'appel d'offres du Syndicat de Transport Scolaire du canton de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE, élu parmi ses membres ayant voix délibérative : M.

Pour chaque titulaire, chacun des membres du groupement élit un suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative. Sont élus membres suppléants :

1. pour la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve :M.
2. pour la commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE : Monsieur Michel JACQUELINE
3. pour le Syndicat de transport Scolaire du canton de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE : M.....

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant coordonnateur.

Membres à voix consultative

1/ les personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres désignées par le Président de la commission et convoquées ;

2/ les agents du coordonnateur, compétents en la matière de droit des marchés publics, appelés par la commission d'appel d'offres ;

3/ un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, le comptable public, de chaque membre du groupement, lorsqu'ils sont invités. Leurs observations sont portées au procès verbal.

ARTICLE 5 – REGLES DE PASSATION DU (DES) MARCHES (S)

Les procédures de passation du (des) marché(s) sont engagées par le coordonnateur du groupement de commandes conformément au code des marchés publics. La commission d'appel d'offres visée l'article 4 ci avant, choisit le cocontractant.

ARTICLE 6 – SIGNATURE ET EXECUTION DU (DES) MARCHE(S)

La personne responsable du marché de chaque membre du groupement, pour ce qui la concerne, passe un marché, avec le titulaire retenu au terme de la procédure groupée, le signe et l'exécute. Elle est tenue par l'objectif indiqué à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 7 – REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Les frais de fonctionnement du groupement de commandes, à savoir frais matériels de fonctionnement (reproductions, frais d'envoi ...) ainsi que les frais occasionnés par la mise en concurrence (publications...) seront réglées par la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve.

Les membres du groupement les partageront au prorata du montant des marchés de travaux à la charge de chacun dès l'attribution par la commission d'appel d'offres : 46 % pour la communauté de communes de la vallée de l'Ouve, 45 % pour la commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE et 9 % pour le Syndicat de Transport Scolaire du canton de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE. Ces derniers procéderont au remboursement de leur quote-part sur présentation d'un titre de recette.

ARTICLE 8 – DUREE DU GROUPEMENT – RECONDUCTION

Le groupement de commandes est constitué pour une durée courant de sa date de signature par tous les membres du groupement jusqu'à la date la plus tardive dès réception des travaux.

ARTICLE 9 – MODALITES DE SORTIE DU GROUPEMENT – MODIFICATION – RESILIATION DE LA CONVENTION :

Toute modification dans les termes de la présente convention ne pourra se faire que par voie d'avenant signé de chacun des membres du groupement.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Caen.

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et pour toute notification s'y afférant, les parties font élection de domicile au lieu indiqué pour chacune dans l'introduction « composition du groupement » de la présente convention.

Fait en trois exemplaires originaux

A Saint Sauveur le Vicomte, vu et approuvé le
Pour la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve.

A Saint Sauveur le Vicomte, vu et approuvé, le.....
Pour la commune de Saint Sauveur le Vicomte.

A Saint Sauveur le Vicomte, vu et approuvé, le
Pour le Syndicat de Transport Scolaire du canton de Saint Sauveur le Vicomte.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée et à l'unanimité approuve cette convention et autorise monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint, à représenter la commune et à signer la dite convention.

3. Chemin rural n° 75

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des projets d'aménagement des anciens locaux de l'entreprise SAMG. Le bon fonctionnement de cette entité impose la création d'une voie nouvelle (chemin rural n° 75) favorisant la liaison avec une entreprise située à proximité des bâtiments.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux, qui présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'aménagement du chemin rural n° 75 et sollicite le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée compte tenu du montant du marché inférieur au seuil réglementaire du code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée approuve le D.C.E. présenté et donne pouvoir à monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres susvisé en procédure adaptée et signer les marchés à venir.

4. Aliénation chemins ruraux

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël ANGOT, adjoint chargé des affaires agricoles, qui rappelle au conseil municipal la demande formulée par monsieur Jean-Pierre ANGOT relative à l'acquisition de trois parcelles :

- 1) Chemin communal n° 49 section E bordant les parcelles du demandeur n° 90, 91, 92, 94 et 95.
- 2) Chemin communal n° 52 section E bordant les parcelles du demandeur n° 141, 142, 144, 145, 170, 173 et 174.
- 3) Parcelle D 160 bordant la parcelle de l'acquéreur n° D 159.

Conformément aux dispositions réglementaires l'aliénation d'une partie des chemins ruraux référencés n° 49 section E et n° 52 section E au registre du cadastre a fait l'objet d'une enquête publique. Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Monsieur le maire propose de fixer le prix de la parcelle selon les valeurs fournies par le service des domaines, à savoir :

- terrain : 700 €

Concernant le prix au m² des chemins, le montant transmis par le service des domaines ne semble pas en rapport avec les prix proposés habituellement pour ce type d'acquisition. Monsieur le Maire propose qu'une nouvelle demande soit effectuée auprès des services des domaines.

Les honoraires du géomètre pour le bornage des chemins n° 49 section E et n° 52 section E s'élèvent à 334,88 € Ils sont à la charge de l'acquéreur.

Les frais de notaires sont également à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée :

Emet un avis favorable à la vente du terrain et des chemins sus référencés sous réserve de modification de l'estimation du prix au m² des chemins n° 49 section E et n° 52 section E fournie par le service des domaines,

Dit que les frais de bornage d'un montant de 334,88 € sont à la charge de l'acquéreur,

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Lotissement « Les pommiers » - Tranche 2

5.1 – INDEMNISATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le juge à l'expropriation a rendu son jugement le 17 mai 2010 concernant l'indemnisation de madame Kerhervé. Le montant de celle-ci s'élève à 51 294, 75 € (dont 5572,25 € de frais de emploi). Cette décision a été

notifiée à madame Kerhervé le 21 mai 2010. Le délai d'appel est d'un mois à compter de la date de notification. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à procéder au versement de l'indemnité dès la fin du délai d'appel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité autorise monsieur le Maire à procéder au versement de l'indemnité d'un montant de 51 294, 75 € et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5.2 – VOIRIE RESEAUX DIVERS - Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux, qui présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) relatif à la Voirie Réseaux Divers de la tranche 3 du lotissement « Les pommiers » et sollicite le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée compte tenu du montant du marché inférieur au seuil réglementaire du code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises présenté,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres susvisé en procédure adaptée et signer les marchés à venir.

6. Lotissement « Le Bois de l'enfer » - DCE

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux, qui présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la voirie définitive de la tranche 2 du lotissement du « Bois de l'enfer » et sollicite le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée compte tenu du montant du marché inférieur au seuil réglementaire du code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises présenté,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres susvisé en procédure adaptée et signer les marchés à venir.

7.Fonds de concours du syndicat d'électrification de La Haye du Puits

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint chargé des affaires agricoles, qui présente au conseil municipal le projet de délibération permettant d'accepter tout fonds de concours versé par le syndicat d'électricité, au titre des travaux d'extension du réseau électrique dont la commune assure le financement, étant entendu que le fonds de concours ne pourra excéder 75 % de la contribution de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de l'article L 5212-24,

Considérant que l'article L 5212-24 précité prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre le syndicat d'électricité et les communes membres,

Considérant que le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, des conseils municipaux concernés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

DECIDE

- d'accepter tout fonds de concours versé par le syndicat d'électricité, au titre des travaux d'extension du réseau électrique dont la commune assure le financement, étant entendu que le fonds de concours ne pourra excéder 75 % de la contribution de la commune,
- de donner tout pouvoir à monsieur le Maire pour signer les actes afférant à l'encaissement du fonds de concours.

8. Eclairage public « Les Landelles – Mont-Saint-Jean »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du syndicat d'électrification de La Haye du Puits dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public au lotissement des « Landelles » et de l'extension rue du « Mont Saint-Jean ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. SCOT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les éléments d'information présentés lors de la réunion organisée par le SCOT du Cotentin le 18 mai 2010 à la salle « Le Normandy » de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la motion suivante qui sera transmise au président du SCOT du Cotentin.

« Il apparaît, à la vue des éléments de présentation disponibles sur le site du SCOT du Cotentin qu'il existe un triangle désertique n'envisageant pas le développement d'activités de toute nature. Le conseil municipal demande à ce que les documents du SCOT encouragent davantage les possibilités d'aménagement de notre territoire compris, certes entre la RN 13 à l'est et la VLO à l'ouest mais traversé par la RD2/RD900, heureuse bissectrice de ce triangle oublié.

Par ailleurs, le conseil municipal se pose des questions sur la coordination qui sera développée avec les autres SCOT du département. ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité approuve cette motion.

10. Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Michel Jacqueline, adjoint chargé de l'urbanisme, qui rappelle au conseil municipal les points de la modification du P.L.U. et donne lecture au conseil municipal des conclusions du rapport de monsieur le commissaire enquêteur concernant la modification du Plan Local d'urbanisme décidée en conseil municipal en date du 28 janvier 2010.

Le conseil municipal,

Vu le code d'urbanisme,

Vu la délibération de conseil municipal en date du 13 décembre 2005 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 janvier 2010 approuvant la décision de modifier le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté en date du 30 mars 2010 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant les résultats de ladite enquête,

Considérant les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal, tenant compte des conclusions du commissaire enquêteur, est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme,

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme ne porte pas atteinte aux articles L110 et L121-1 du code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de monsieur le maire après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération sera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Dit que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, à la direction départementale des territoires et de la mer (boulevard de la Dollée, Saint-Lô) et dans les locaux de la préfecture de la Manche à Saint-Lô.

11. Assainissement – Extension du réseau

11.1 Extension du réseau

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux, qui présente au conseil municipal le projet d'extension du réseau d'assainissement.

11.2 Etat des lieux

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur informe le conseil municipal que la société SAUR a procédé au passage d'une caméra au sein du réseau d'assainissement. Il propose de projeter ce document en séance pour permettre aux conseillers de constater les dégâts qui peuvent être réalisés, notamment par les racines des arbres.

12. Budget principal – Décision modificative budgétaire n° 1

Suite aux observations de la Préfecture concernant le budget 2010 de la commune, monsieur le maire informe le conseil municipal des différents comptes à revoir.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal considérant les points exposés par monsieur le maire décide les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R7311: Contributions directes			217 166.00 €	
R7318: Autres impôts locaux ou assimilés				217 166.00 €
Total R73 : Impôts et taxes			217 166.00 €	217 166.00 €
Total			217 166.00 €	217 166.00 €
INVESTISSEMENT				
R024: Produits de cessions				51 500.00 €
R024: Produits de cessions				60 000.00 €
R024: Produits de cessions				100 000.00 €
Total R024: Produits de cessions				211 500.00 €
R2111-18: Voiries			60 000.00 €	
R2111-61 Réserve foncière			51 500.00 €	
R2115-34 Bâtiments communaux divers			100 000.00 €	
Total R21 Immobilisations corporelles			211 500.00 €	
Total			211 500.00 €	211 500.00 €
Total général		0.00 €		0.00 €

13. Subventions 2010

Monsieur le Maire souligne l'intérêt soutenu et permanent qu'il entend apporter à la vie associative.

L'attribution des subventions municipales est un élément important qui participe à la vie des associations et permet le développement de leurs activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité adopte les subventions 2010 suivant le tableau ci-après :

	LIBELLE	VOTE 2009	CA 2009	Prop. 2010
1	Amicale des anciens combattants ACPG	140.00 €	140.00 €	140.00 €
3	Amicale des sapeurs pompiers	466.50 €	466.50 €	466.50 €
4	Amicale du personnel communal	250.00 €	250.00 €	250.00 €
5	Amicale UNC AFN TOE	449.25 €	449.25 €	449.25 €
5bis	Amicale UNC AFN Subv. Exceptionnelle	140.00 €	140.00 €	420.00 €
6	Anciens élèves des écoles laïques	186.00 €	186.00 €	186.00 €
7	A.S.P.A.S.S	200.00 €	200.00 €	200.00 €
11	Association "la Ruche" Abbaye	155.50 €	0.00 €	155.50 €
15	Chorale Valmontaise	30.50 €	30.50 €	0.00 €
16	Club plaisir d'être ensemble	233.25 €	233.25 €	233.25 €
17	Comice agricole	915.00 €	457.50 €	457.50 €
18	Comice agricole Subvention complément nb de participants	200.00 €	200.00 €	200.00 €
19	Comité des fêtes Hautmesnil	78.00 €	78.00 €	78.00 €
20	Comité des fêtes Selsoif	78.00 €	78.00 €	78.00 €
21	Comité Saint-Clair	610.00 €	610.00 €	610.00 €
22	Comité Saint-Clair feu d'artifice 14 juillet	1 775.00 €	1 775.00 €	1 775.00 €
23	Comité Saint-Clair feu d'artifice fête	1 775.00 €	1 775.00 €	1 775.00 €
23 bis	Comité Saint-Clair	2 725.00 €	1 901.00 €	2 725.00 €
24	Croix Rouge - Délégation de l'Ouve et Saire	497.00 €	497.00 €	497.00 €
28	Familles rurales SSVTE	933.00 €	466.50 €	466.50 €
29	Foyer socio-culturel	3 049.00 €	3 049.00 €	3 049.00 €
30	Guides de France	305.00 €	0.00 €	0.00 €
31	Handicapés de Montebourg assoc. D'entraide ANEHP	47.00 €	47.00 €	47.00 €
33	Le gardon St Sauverais	125.00 €	125.00 €	125.00 €
34	Moto-Club du Val d'Ouve	152.50 €	152.50 €	152.50 €
35	OSCAL	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
36	Office du tourisme SSLV (Syndicat initiative)	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
37	Parents d'élèves écoles publiques APEED	76.00 €	76.00 €	76.00 €
38	Prévention routière	16.00 €	16.00 €	16.00 €
41	Réveil sportif	3 049.00 €	3 049.00 €	3 049.00 €
43	SHR	1 029.00 €	1 029.00 €	1 029.00 €
45	SPA Cherbourg (compétence CCVO)	991.80 €	991.80 €	0.00 €
46	Saint Sauveur Animation commerciale	854.00 €	854.00 €	233.50 €
46bis	St Sauveur Animation commerciale vide grenier (19/9/09)		0.00 €	312.00 €
46ter	St Sauveur Animat° marché Noël 12/12/09)		0.00 €	342.25 €
49	Société de chasse	388.75 €	388.75 €	388.75 €

50	Tennis club du Val d'Ouve	610.00 €	610.00 €	457.55 €
52	Volant de Saint Sauveur Le Vicomte (VSSV)	0.00 €	0.00 €	152.45 €
51	Génériques	1 322.40 €	1 322.40 €	1 444.10 €
54	Roc Animation St-Sauveur	15.25 €	15.25 €	15.25 €
59	Secours populaire Français - Cherbourg	60.00 €	60.00 €	60.00 €
75	Croqueurs de pommes	15.25 €	15.25 €	15.25 €
76	Ste Barbey d'Auréville Comité Bicentenaire	3 273.00 €	3 273.00 €	0.00 €
77	Cool Country Club	15.25 €	15.25 €	15.25 €
79	FAJD, FSL, FSE(Article 65748)	4 000.00 €	984.41 €	2 000.00 €
80	Fédération des Maisons d'écrivains (article 6558)	80.00 €	80.00 €	80.00 €
81	Station Verte (Attention année 2008 + 2009) (article 65738)	2 310.00 €	2 310.00 €	1 235.00 €
78	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers	0	- €	100.00 €
	TOTAUX		28 815.20 €	28 557.35 €

Monsieur le Maire rappelle que la subvention ne sera versée que lorsque seront déposées en mairie les trois pièces suivantes :

- Demande de subvention,
- Bilan moral de l'année passée,
- Bilan financier.

14. Personnel Communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le congé de maladie de monsieur Jean-Luc Gaubert a pris fin. Par ailleurs, la procédure de fin de détachement sur emploi fonctionnel de Directeur Général des Services va être engagée. Une information sera faite lors du prochain conseil municipal.

15. Villes en scène

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs d'entrée des spectacles villes en scène.

- moins de 12 ans : 4€
- plus de 12 ans : 8€

Pour les titulaires de la carte T@too, possibilité de régler à l'aide de tickets @too.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le tarif appliqué pour les enfants de 12 à 16 ans qui ne bénéficient pas de la carte t@too.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité décide d'apporter les modifications suivantes aux tarifs d'entrée villes en scène :

- moins de 16 ans : 4€
- plus de 16 ans : 8€

Ces tarifs seront applicables dès la saison 2010/2011.

16. Compte rendu des commissions

REUNION DES COMMISSIONS

Lundi 19 avril	Commission culturelle – ordre du jour : villes en scène, choix des spectacles
Mercredi 12 mai	Commission de travaux. La commission s'est rendue sur les différents chantiers en cours dans la commune.

17. Compte rendu des EPCI

SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Jeudi 6 mai	Comité de pilotage de la Salle Multi Média
-------------	--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Mercredi 24 mars	Commission des sites ZDE Néhou Saint-Lô
Mardi 30 mars	Conseil d'Administration du SDIS à Saint-lô
Jeudi 1 ^{er} avril	Rencontre avec Mr Langlois, président du Syndicat d'Aménagement de la Douve. Mrs Quinet, Levasseur et Patrix étaient présents.
Jeudi 1 ^{er} avril	Vote du Budget de l'OPAH
Vendredi 16 avril	Réunion à Valognes sur l'évolution des territoires avec les présidents des communautés de communes du Cotentin et monsieur Canoville président du Syndicat Mixte du Cotentin
Mercredi 28 avril	Réunion avec les parents d'élèves du RPI Néhou/Saint-Jacques de Néhou pour l'ouverture d'une classe sur le RPI.
Jeudi 6 mai	Réunion de présentation du bilan 2009 de la brigade de gendarmerie de Sainte Mère Eglise – Saint-Sauveur-Le-Vicomte
Vendredi 7 mai	Rendez vous à Saint-lô avec madame l'Inspectrice d'Académie pour solliciter l'ouverture d'une classe supplémentaire au RPI de Sainte Colombe, Néhou, Saint Jacques de Néhou
Jeudi 20 mai	Réunion relative à l'avenir du secteur de santé du canton de Saint-Sauveur-Le-Vicomte
Mardi 25 mai	Conseil d'Administration du SDIS à Saint-Lô. Lors de ce conseil d'administration le DCE du centre de secours de Saint-Sauveur-Le-Vicomte a été adopté.
Mardi 25 mai	Commission d'Appel d'Offres SPANC - ouverture des plis

Pays d'Art et d'Histoire

Jeudi 25 mars	Réunion du Pays d'art et d'histoire à Valognes. A l'ordre du jour : Vote du budget 2010. Lors de cette réunion, il a été procédé à l'élection du bureau pour l'année 2010. Monsieur Jacques Coquelin a été élu président, monsieur Michel Quinet a été élu vice président et monsieur Henri-Louis Védie a été élu secrétaire.
---------------	---

Active

Mardi 11 mai	Assemblée Générale de l'association Active chargée du portage des repas à domicile
--------------	--

18. Questions orales

Ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil municipal

Dimanche 21 mars	Deuxième tour de scrutin des élections régionales
Jeudi 25 mars	Réunion de la commission de sécurité à Cherbourg
Jeudi 25 mars	Soirée d'accueil des nouveaux commerçants
Lundi 29 mars	Présentation des spectacles ville en scène pour la saison 2010/2011 à Saint-Lô
Jeudi 1 ^{er} avril	Présentation des étalons à la Stations des Haras en présence de madame Claire Chabert, déléguée régionale de l'Institut National du Cheval. Cette année la station accueille deux cobs normands, un poney de selle français et 3 chevaux de selle français.
Samedi 3 avril	Ouverture de la Base de loisirs dans les locaux de l'ancienne maison de la ferme située à proximité du château. La base accueille désormais les locaux de l'OSCAL. La création de cette base de loisirs permet d'accueillir et de développer diverses activités telles que celles liées au canoë-kayak, au VTT et offrira la possibilité d'en créer de nouvelles.
Vendredi 9 avril	Carnaval de l'OSCAL. Regroupant les écoles de la commune, il a connu le même succès que les années précédentes. Un grand merci aux organisateurs.
Samedi 10 avril	Spectacle Ville en scène à l'Abbaye avec le chœur de chambre de Caen
Lundi 12 avril	Départ de monsieur Arnaud COCHET, Sous préfet de Cherbourg
Jeudi 15 avril	Commission d' Appel d' Offres pour le regroupement des écoles primaires et maternelles publiques de Saint-Sauveur-Le-Vicomte – ouverture des plis
Jeudi 22 avril	Commission d' Appel d' Offres pour le regroupement des écoles primaires et maternelles publiques de Saint-Sauveur-Le-Vicomte - jugement des offres . La commission juge l'ensemble de la procédure infructueuse et lance une nouvelle consultation auprès des entreprises.
Jeudi 22 avril	Rendez-vous avec Mme Galbrun (Chef de service de la conservation des antiquités et objets d'arts au conseil général) concernant le tabernacle de l'église Saint-Jean Baptiste.
Mardi 27 avril	Tribunal de Coutances – jugement dans l'affaire commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte/Mme Kerhervé
Jeudi 29 avril	Conseil d' Administration de la Maison de retraite des Lices
Lundi 3 mai	Conseil d' Administration des Maires de la Manche à St Lô
Mercredi 5 mai	Mise au marais. 144 bovins et 26 chevaux occupent cette année le marais de Selsoif. A cette occasion, l'office de tourisme cantonal en partenariat avec le Pays d' Art et d' Histoire, a organisé une balade à travers les marais qui a réuni plus de 80 personnes. Les médias étaient également présents, presses et radios locales, télévision régionale et nationale avec un reportage pour l'émission « Des racines et des ailes » qui sera diffusée à l'automne.
Jeudi 6 mai	Réception des travaux rue du Paradis avec Mr Levavasseur
Jeudi 6 mai	Point presse commune et CCVO
Jeudi 6 mai	Réunion de secteur – préparation de l'Assemblée Générale du PNR (C. PATRIX)
Samedi 8 mai	Cérémonie commémorative du 8 mai 1945
Dimanche 9 mai	Dépôt de gerbes au cimetière civil d'Orglandes
Dimanche 9 mai	Cérémonie au cimetière allemand d'Orglandes
Lundi 17 mai	Décision du juge dans l'affaire commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte/Mme Kerhervé
Mardi 18 mai	Réunion du SCOT
Jeudi 20 mai	Réunion sur le petit patrimoine au CAUE à Saint-Lô
Lundi 31 mai	Réunion avec Mrs Drouet, Faucillon et HLM

Réduction d'assainissement – remise

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de réduction d'assainissement concernant monsieur Daniel Lepley.

Le syndicat d'AEP a consenti une première remise exceptionnelle de 50%, puis une seconde de 25%.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la même remise, soit une réduction de :

- $138 \text{ m}^3 \times 50\% = 69 \text{ m}^3 \Rightarrow 69 \text{ m}^3 \times 1,52 = 104,88 \text{ €}$

- $138 \text{ m}^3 \times 25\% = 35 \text{ m}^3 \Rightarrow 35 \text{ m}^3 \times 1,52 = 53,20 \text{ €}$

Soit une remise totale de $104,88 \text{ €} + 53,20 \text{ €} = 158,08 \text{ €}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité émet un avis favorable et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation transmise au conseil municipal pour le mariage de mademoiselle Nathalie Deshayé et monsieur Jérôme Lechatreux. Le mariage sera célébré le 5 juin 2010 à 15h30 à la mairie de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du faire part de naissance de Hugo Besselièvre, né le 9 mai 2010, de la part de Julie et Anthony Besselièvre.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le samedi 5 juin la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte accueillera la randonnée cyclotouriste « la voie de la liberté ». Cette manifestation qui regroupe 350 personnes fera étape dans notre commune entre 11h45 et 13h50. Les participants se rendront tout d'abord au monument aux morts pour un dépôt de gerbe et déjeuneront dans l'enceinte du château. Ils seront accompagnés par la musique du Val de Saire.

Monsieur le Maire informe que le camping municipal sera ouvert du 1^{er} juin 2010 au 15 septembre 2010.

19. Cessions de terrains ZA de la Gare

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint qui présente au conseil municipal un dossier de cession gratuite dans le cadre d'une régularisation suite à la réalisation de la ZA de la Gare. Il s'agit des parcelles n° 505 section AO d'une superficie de 90 m² appartenant à la société Groult et 567 section AO d'une superficie de 181 m² appartenant à la STD Super U.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et autorise monsieur le Maire à signer les actes contenant ces cessions gratuites et toutes pièces afférentes.

TOUR DE TABLE

Monsieur Michel Jacqueline informe le conseil municipal que la commune va prochainement fêter les 100 ans d'un concitoyen, monsieur François Cherami. Une manifestation de sympathie sera organisée à son domicile le 16 juin prochain.

Il informe par ailleurs le conseil municipal qu'un tournoi des jeunes débutants a été organisé par le Réveil sportif le samedi 29 mai. Cette manifestation a réuni plus de 400 enfants provenant de tout le département de la Manche.

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur informe le conseil municipal que le Syndicat d'AEP a procédé au recrutement d'un agent. La personne recrutée est également pompier à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Monsieur Alain Melain rappelle au conseil municipal les dates de la fête Saint-Clair. Celle-ci se déroulera les 12 et 13 juin et aura pour thème « le cirque ».

Monsieur Jean-Claude Lechatreux informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la fête de la nature une randonnée pédestre a été organisée par l'office de tourisme. Vingt-cinq personnes ont participé à cette randonnée dont le départ a été donné de la base de loisir en direction de la ferme du Val Pépin.

Monsieur Allain Guérin informe le conseil municipal que la randonnée VTT et pédestre qui s'est déroulée le 16 mai 2010 a réuni environ 200 personnes.

Madame Nathalie Viel informe le conseil municipal que le tournoi de judo qui s'est déroulé le samedi 22 mai a réuni environ 80 judokas. Elle adresse au nom du club de judo ses remerciements aux personnels communaux pour la préparation de la salle du tournoi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h55.